

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 9 Juillet 2018

Sous la présidence de **Monsieur Philippe MEYER, Maire**,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Boersch
en séance publique.

Nombre des membres
du Conseil Municipal

élus:

19

Conseillers
en fonction :

17

Conseillers présents :

14

Etaient présents :

M. KOPP - Mme PORTE – M. HAEGELI- Mme JUNG Adjoints au Maire,
MM BURGENTZLE – SCHULER - Dr WITTERSHEIM –
Mmes SCHILLINGER – PETIT – M. ARNOLT – Mmes HOFFMANN –
FUGER – M. ESSLINGER

Etaient absents :

Mme HARROWFIELD qui donne procuration à M MEYER, Maire
Mme BLAISON qui donne procuration à Mme JUNG, Adjointe
Mme RIESTERER qui donne procuration à Mme PORTE, Adjointe.

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame Fabienne PORTE, Adjointe, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de commencer la séance et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.



Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Emil LEROY, des Bureaux BEREST d'ILLKIRCH est venu présenter le projet modifié de la Voie verte spécifiquement la partie concernant la Ville de Boersch.

Les élus ont pu poser toutes les questions quant au programme des travaux, des matériaux,...



I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 18 Juin 2018 pour approbation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans modifications ni observations.

Madame Colette JUNG, Adjointe, souhaite qu'il soit précisé qu'elle n'a pas participé à la prise de décision lors du choix des entreprises retenues pour les travaux de restructuration de l'école primaire, la mise en accessibilité de la Mairie et la mise en conformité de la Tourelle de la Mairie.

II. DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

RUE NIEDERMATTEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Pour permettre l'affectation d'une adresse postale aux habitations construites au lieu-dit « Niedermatten », à l'emplacement de l'ancien atelier de stockage de la Commune, Monsieur le Maire après avoir pris l'avis du Conseil municipal propose de nommer la rue d'accès aux maisons :

« Rue Niedermatten »

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

- APPROUVE la dénomination « Rue Niedermatten » pour la rue d'accès aux habitations construites à l'emplacement de l'ancien atelier de stockage de la Commune.
- CHARGE Monsieur le Maire d'obtenir l'enregistrement de cette nouvelle dénomination sur le plan

III. DEMANDE DE SUBVENTION DU MELTING POP ROCK

Monsieur le Maire a lu au Conseil municipal le courrier de demande de subvention du Melting pop rock. Monsieur Didier FISCHER, Président, annonce que trois jeunes de la Ville se sont proposés pour organiser le festival du 10 novembre 2018. C'est pour cette raison que la demande d'aide financière arrive en retard.

Le Melting pop rock sollicite donc une aide financière permettant de prendre en charge une partie des frais d'organisation du festival du 10 novembre 2018.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention supplémentaire au Melting Pop Rock de BOERSCH d'un montant de 1 000,- Euros,
- **OUVRE** les crédits nécessaires au C/6574 du budget supplémentaire de l'année 2018.

IV. Avenant au Bail à titre précaire et révocable

12 Rue de l'Ecole – KLINGENTHAL

Vu la délibération du 20 juin 2014 approuvant la location du bâtiment communal sis 12 rue de l'école à Klingenthal, portant sur les locaux de l'école de Klingenthal à l'Ecole Privée les Abeilles à compter de la rentrée 2014/2015,

Vu la délibération du 20 novembre 2017 approuvant l'avenant au bail quant au rajout des activités de :

- micro-crèche
- organisation de formations Montessori ou autres à destination des adultes
- activités extra scolaires.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal une nouvelle demande formulée par l'Ecole Privée les Abeilles dont la Présidente est Madame Anne VETTER – EISENSTEIN domiciliée à ROSHEIM.

L'école privée demande de compléter la convention en y adjoignant la création d'une Maison d'Assistants Maternelles.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité moins deux abstentions (Mesdames HOFFMANN et SCHILLINGER),

- *APPROUVE* l'avenant à la location du bâtiment communal sis 12 rue de l'école, portant sur les locaux de l'école de Klingenthal et concernant la création d'une Maison d'Assistants Maternelles.

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail à titre précaire et révocable et toutes les pièces à intervenir dans ce dossier,

V. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *DECIDE* la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique à temps complet à compter du 8 Septembre 2018 pour remplir les fonctions d'agent des espaces verts.

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir,

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'année en cours.

VI. CREATION D'UN EMPLOI DE NON TITULAIRE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un agent contractuel pour les fonctions d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'un an.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE la création d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet en qualité de non titulaire pour une durée d'un an; à savoir du 8 Septembre 2018 au 7 Septembre 2019.

Les attributions consisteront à seconder les agents du service technique de la Ville et l'entretien des espaces verts de la Ville.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base des indices correspondants au 7^{ème} échelon du grade d'adjoint technique.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un : **Accroissement temporaire d'activité**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement et tous les documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'année en cours.

VII. IMPUTATION BUDGETAIRE DE FACTURES

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE d'imputer la facture éditée par DISTEL de BRUMATH se montant à 1 705,20 € TTC au compte 2158, Opération 70 (Échafaudage roulant, échelles), de la section d'investissement du budget général,

- DECIDE d'imputer la facture éditée par constructions BECHTOLD de BOERSCH se montant à 11 182,95 € TTC au compte 2151, Opération 80 (Muret Rue des Abeilles), de la section d'investissement du budget général,

- DECIDE d'imputer la facture éditée par TH Signalisation de STRASBOURG MEINAU se montant à 4 618,50 € TTC au compte 2152, Opération 80 (Signalisation), de la section d'investissement du budget général,

- DECIDE d'imputer la facture éditée par QUALICONSULT de ENTZHEIM se montant à 840, -- € TTC au compte 2313, Opération 133 (Ecole Mairie, missions), de la section d'investissement du budget général,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

VIII. PROJET HUMANITAIRE

PEROU 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire d'une demande d'aide financière pour un projet humanitaire intitulé « PEROU 2019 ».

La requête a été déposée par Coline GLESSER, 16 ans, qui habite à Boersch. Elle participe au projet parce qu'elle aimerait apporter son aide aux personnes dans le besoin. Elle pense que cette participation va pouvoir la faire grandir et lui permettre d'avoir un autre regard sur le monde.

Au Pérou, comme dans beaucoup d'autres pays d'Amérique latine, la pauvreté et l'exclusion touchent de nombreuses familles et se sont les enfants et les personnes âgées qui en souffrent le plus. Certains enfants n'ont pas de foyer, vivent dans la rue, et ne vont pas à l'école. Certaines personnes âgées sont elles aussi recueillies dans des centres d'hébergement. Pourtant des efforts ont été réalisés par le pays au cours de ces dernières années.

Conscients que ce projet humanitaire ne va pas arranger cette situation, les jeunes ont tout de même choisi de s'investir pour offrir aux déshérités, enfants et anciens, de nouveaux chemins d'espérance.

Les jeunes veulent unir leurs forces et leurs talents afin que les péruviens aient de meilleures conditions de vie. Ils vont encore organiser des ateliers pour les enfants du village. Ces ateliers et animation seront variés en fonction des talents de chacun :

- dessin/peinture
- théâtre
- danses (françaises et péruviennes)
- chant/ musique (en français et péruviens)
- sport/ jeux
- veillées autour du feu : histoires, échanges
- sorties

Un objectif essentiel de ce projet est ainsi de partager avec les enfants et la population locale leur vie quotidienne et d'échanger avec eux des paroles et des moments riches en émotions. Le soir ils seront ainsi logés chez l'habitant.

Il vous est proposé de contribuer à ce projet en versant une subvention exceptionnelle à hauteur de 350, -- euros.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 350, -- euros à l'Association CAMINO pour le projet « PEROU 2019 »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

IX. RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Demande de subvention

La ville de Boersch s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes, pour le diagnostic des risques psychosociaux, la réalisation d'un plan de prévention et la mise à jour du document unique avec les risques psychosociaux et du psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation du diagnostic RPS et la réalisation du plan de prévention.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- De bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux ;
- D'autoriser la collectivité de Boersch à percevoir une subvention pour le projet ;
- D'autoriser le Maire, à signer la convention afférente.

Entendu, les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

- S'ENGAGE dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,
- S'ENGAGE à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- AUTORISE la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux ;
- AUTORISE la collectivité de Boersch à percevoir une subvention pour le projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention afférente.

X.. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

• Fête de la musique

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur présence à la fête de la musique ainsi que leur engagement en qualité de bénévole pour l'aide apportée afin que la fête soit une belle réussite.

• Tournoi de pétanque

Monsieur ARNOLT, Conseiller municipal précise qu'il reste encore quelques places de disponible pour le prochain tournoi qui sera organisé le 28 Juillet 2018.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une belle dynamique pour cette jeune association.

• Marché d'été des commerçants de Boersch

Madame HOFFMANN, Conseillère municipale apporte quelques précisions quant au marché d'été des commerçants de Boersch qui aura lieu le 3 août 2018.

• Ballade des 3 Portes

Madame PORTE, Adjointe apporte des précisions quant à la balade des 3 Portes qui sera organisée le 26 Août 2018.

• Salle communale de Klingenthal

Messieurs SCHULER et BURGENTZLE, conseillers municipaux signalent que les travaux devraient se terminer pour début septembre 2018 sachant que les travaux seront mis entre parenthèse en août.

Il reste encore les travaux de finition (peinture, revêtement de sol...)

• Travaux de fauchage

Monsieur HAEGELI, Adjoint, signale que l'épareuse a été livrée mais qu'il reste un problème de raccord à régler. Après les agents pourront faucher les bas-côtés de la Ville.

• Dates importantes

JUILLET 2018

13 Juillet 2018 : Fête Nationale – 21 h Discours de Monsieur le Maire
 Retraite aux Flambeaux – Bal des pompiers
 Distribution de brioches aux enfants

28 Juillet 2018 : 17 h 30 Tournoi de Pétanque

AOUT 2018

3 Août 2018 : Marché d'été des Commerçants de BOERSCH

18/19 Août 2018 : 42^{ème} Belle dimanche à CHATEL

26 Août 2018 : Ballade des 3 Portes

Bonnes vacances à tous.

SEPTEMBRE 2018

2 Septembre 2018 : Brocante

3 Septembre 2018 : 19 h 30 : Réunion du Conseil municipal

19 Septembre 2018 : 16 H Rdv avec M Villanueva pour le « Notre Ville »

21 Septembre 2018 : 17 h Visite du Conseil municipal d'OHLSBACH à OHLSBACH

OCTOBRE 2018

21 Octobre 2018 : Le Moto club organise un repas gaulois.